

Province de Québec MRC de Beauce-Sartigan Municipalité de St-Côme-Linière

## **AVIS PUBLIC**

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement no 403-2023 intitulé « Règlement no 403-2023 modifiant le règlement 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant les règlements no 325-2019 et 337-2019 ».

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit.

- 1. Lors d'une séance régulière tenue le 13 mai 2024 le conseil a adopté le projet de règlement no 403-2023 modifiant le règlement 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant les règlements no 325-2019 et 337-2019. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
- 2. Ce projet de règlement sera soumis à une période de consultation suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Cette consultation se tiendra du 14 mai 2024 au 4 juin 2024 inclusivement.
- 3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 10 juin 2024, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil municipal. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 4. L'objet de ce projet de règlement vise à redéfinir le territoire assujetti, les montants prix en charge lorsque le promoteur agit à titre de maître d'œuvre et de modifier les modalités de partage des coûts en augmentant le pourcentage de l'aide prévu en tenant compte des options 1 ou 2 concernant les travaux et en y incluant les coûts pour la préparation des plans et devis et les études préparatoires;
- 5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

Donné à St-Côme-Linière, ce 14º jour de mai 2024

Chartel Poulin

Directrice générale/greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidante à Saint-Côme-Linière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie le quatorzième jour du mois de mai 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14e jour de mai 2024

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-trésorière